opposé des documents authentiques et irrécusables contre lesquels sont venus se briser vos odieux mensonges.

Il ne restait plus qu'un fait, qu'une seule planche à laquelle " *Trépassé*" crut pouvoir s'accrocher dans son naufrage ; ce fait, cette planche, c'est " l'excommunication de toute une paroisse où s'étaient mariés en présence de témoins seulement, un couple de jeunes gens, cousins *éloignés*, à qui, sous prétexte de dispense, *il voulait arracher plus que le pauvre couple ne possédait?*"

Le *Journal* a pu répondre négativement à ces deux assertions. Car dans le cas cité par " *Trépassé*," dans l'*Avenir* du 16 du courant :

1° Il n'est pas question de jeunes gens, cousins *éloignés*, mais seulement de deux concubinaires publics un garçon et une *veuve*, entre lesquels il se trouvait un empêchement autre que celui de sa parenté, d'après ces expression de Mgr. Briand, dans une pièce du 5 février 1774 :

" Nous declarons que les personnes qui ont ainsi attenté " de se marier avec un empêchement sur lequel nous n'avons pas dispense, *parce que nous ne le pouvions pas et* " *qu'il fallait* recourir au Pape, se sont mis hors d'état " suivant les canons d'obtenir cette dispense du Pape même, etc."

Sur cette article les avancés du correspondant se trouvent donc faux de tous points, mais sur le 2d. article, l'évêque n'avait pas pu parler de cohonende (et de fait il n'en est nullement question dans la nombreuse correspondance du curé du lieu et de l'évêque, correspondance à laquelle " *Trepassé* " peut avoir succès s'il le juge à propos) puisqu'il s'agissait d'un empêchement sur lequel l'évêque ne pouvait pas dispenser, mais seulement le Pape de qui encore les deux malheureux *s'étaient mis hors d'état d'obtenir* suivant les canons.

Donc double fausseté refutée, ainsi que l'indigne avancé qui suit. " Comme M. Briand aime un peu l'argent, il " exigea de ce pauvre malheureux une somme qu'il excédait la valeur de sa terre." Cette hideuse calomnie n'a pas même le mérite de la vrai semblance.

Voyons à une accusation plus grave, sinon mieux appuyée :

" M. Briand excommunie non seulement les mariés et " les convives, mais toute la paroisse sans exception, en " sorte que M. et Mme de Gaspé, à *une lieue de la noce*, " se trouvent enveloppés dans l'excommunication."

D'abord l'excommunication ne fut pas lancée par l'évêque, elle avait déja été encourue par les coupables *ipso facto*, et c'était bien là l'opinion du prélat lui-même, comme on le voit dans une lettre du onze février, même année, adressée au curé :

" Quant aux *témoins* et à tous *ceux* qui ont contribué à " cette damnable action, ils ont encouru l'excommunication *selon les canons*, et vous leur expliquerez ce terme, " ET CE N'EST PAS MOI QUI LES EXCOMMUNIE."

Il n'est pas nécessaire de prouver maintenant cette doctrine théologique, elle est suffisamment traitée dans les auteurs spéciaux pour qu'on se donne la peine d'y recourir et les textes des canons sont entre les mains de tous les catholiques instruits aussi bien que les décrétates des Papes et le droit canon en général. Nous parlons a des catholiques et non à ceux qui croient que des décrets des conciles *s'usent* !

2° Toute la paroisse *ne fut pas* excommuniée ; c'est une indigne fausseté que de le prétendre. L'évêque *déclara* excommuniés ceux qui l'étaient par le droit, savoir : (mandement du 5 fevrier 1849.)

" 1° Les deux personnes qui ont eu l'impiété d'attenter de se marier contre les règles de l'église ; 2° toutes " les personnes qui ont *assisté* à cette sacrilége *cérémonie* " 3° tous ceux qui ont été à la criminelle réjouissance " de la fête ; et 4° plus particulièrement encore ceux qui " ont *conseillé* cette action, l'ont approuvée, aidée et autorisée."

Ne manquons pas d'ajouter que ce n'est pas une excommunication puisqu'en terminant son mandement le prélat ajoute :

"Si la désobéissance continue, nous procéderons à l'anathème et aux cérémonies de l'excommunication, en dénonçant les coupables par leurs noms, prénoms et qualités.

Or cette mesure de rigueur n'a jamais été mise à effet.

Si votre frère a péché, avait dit J. C., reprenez-le en secret, s'il ne vous écoute pas, dites à l'Eglise ; s'il n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain." Ce n'est pas ce que vous auriez fait, vous autres socialistes de toutes les couleurs, au lieu de commencer par la douceur, vous auriez déchiré *votre père*, vous l'auriez calomnié au besoin, si vous n'aviez pas sous la main de documents ou de témoins capables de mentir comme vous, vous auriez exhumé les *mémoires passionnées* d'un *homme* qui a mieux aimé calomnier que de prendre la peine d'identifier les faits. Mais l'évêque sur le compte duquel vous êtes plu à mentir et que vous avez calomnié de toute la puissance de votre plume, cet évêque, ce successeur de St. Paul, n'a pas cru devoir devier de la doctrine et des principes du Christ même ; il commence donc par les remontrances secrètes, comme le prouve sa lettre du 25 février 1774 où il motive ses procedés ultérieurs :

" Puisque, dit-il, toutes mes exhortations pleines de bonté et de douceur ne l'ont pas changé.. ."

2° Et la correction publique, qu'en pense l'apôtre des nations ? Il y avait au commencement du Ie siècle de l'ère chrétienne, une homme *qui n'était pas socialiste*, mais qui comprenait et dans le cœur duquel *bouillonnait* les grands principes d'amour et de *fraternité* ; cet homme s'appelait Paul ; ou, si vous voulez, saint Paul, le grand apôtre, l'apôtre des nations. Pour tout homme qui est catholique, pour tout homme qui est chrétien, pour tout homme qui aime ses frères, Paul est encore un grand nom, une grande autorité, et peut-être n'est-il pas mal de le citer, afin que les catholiques du Canada puissent choisir entre le disciple inspiré Christ et le discible inspiré de Proudhon, " *Trépassé*."

Comment se comporte-t-il à l'égard du pécheur de Corinthe ? " Quoiqu'absent, dit-il, j'ai jugé cet homme comme si j'étais présent, j'ai résoulu que dans votre assemblée, où je suis en esprit, au nom et par le pouvoir de Notre Seigneur Jésus-Christ, le coupable soit livré à Satan, pour faire mourrir en lui la chaire *et sauver son âme*. (Cor. c. 5, v. 14.)

Quant au dernier avancé du correspondant par rapport à l'excommunication, tout le monde comprendra qu'il importe peu que telles et telles personnes fussent *à une lieue* ou a dix lieues *de la noce, si par leurs conseils ou approbation ou autorisation*, elles avaient encourues les peines de l'Eglise. Ce n'est donc que par la part qu'elles ont dû prendre à cette scandaleuse affaire que des personnes nommées par d'autres que nous, *se trouvaient*, comme dit le correspondant, *enveloppées dans l'excommunication*. Mais " L'excommunication, continue-t-on, ne fut relevée que plus de deux " mois après, aux instantes prières de M. et de Mad. de G——."

C'est encore là une fausseté. Le *monitoire* était du 5 février et l'*interdit* fut levé par une lettre du 11, dont l'original existe et qui était adressée au curé. Il est vrai néanmoins que l'interdit ne fut levé que deux semaines et *non pas deux mois* après, ainsi qu'il appert par l'extrait suivant d'une lettre dans laquelle on aura sans doute à reconnaitre ces emportements que l'on se plait a attribuer au digne prélat dont l'épiscopat a été si glorieux pour l'église du Canada et qui fut tant estimé des autorités civiles même (comme on le prouvera dans l'occasion) pour son intégrité, sa sagesse et sa mansuétude.

Voici l'extrait de la lettre—Monsieur le curé :

" Je ne peux m'être très content des démarches et des " marques de repentir qu'ont données les auteurs et les coopérateurs de l'affreux scandale qui a été donné dans la " paroisse de St. Jean. Je ne voulais pas leur perte eternelle : mon cœur en souffrait beaucoup. Il ressent aujourd'hui une bien plus douce consolation, en me servant " des pouvoirs de cette même église pour les rappeler au " giron de l'église et les faire rentrer dans le bercail. Peut-être serait il à propos que je différasse leur reconciliation " afin qu'ils sentissent mieux l'herreur et le danger de leur " état, mais je ferais trop de violence à ma tendre affection " pour tous les peuples que notre Seigneur m'a confiés, si " je les voyais plus longtemps séparés de lui. J'aime mieux " pécher par miséricorde que par rigueur. Aussi monsieur, " je vous donne tout pouvoir pour mettre les chose au même " état etc.

" (Signé ;" † J. Ol. Ev. de Quebec."

On ne voit pas que le pasteur ait été porté a faire rentrer les scandaleux dans l'église par d'autres motifs ni d'autres sollicitations que celles de son cœur dont ses adversaires même admireront les expansions. Mais auront-ils le courage, la loyauté de l'avouer et de dire qu'ils ont été trompés ?

C'est ainsi que s'est fondu un soleil de la vérité le rempart de mensonge derrière lequel s'était placé " *Trépassé* " pour insulter à des hommes qu'il traite en ennemis et qui probablement ne lui ont fait que du bien. Nous avons brisé sa dernière redoute.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 11 SEPTEMRBE 1849.

Quelque incident prive nos lecteurs du plaisir de lire aujourd'hui la suite du discours de M. De Falloux : nous la publierons vendredi.

LE MONITEUR CANADIEN.

Allons, *Monsieur le Moniteur*, vous vous fâchez trop vite. Quoi ! parce que nous nous sommes permis de blâmer votre *excessive* complaisance à admettre *toutes sortes* de produits dans vos colonnes, voilà que vous prenez feu, et nous dites des choses dûres... Il y a pourtant moyen de s'entendre.— D'abord nous voulons reproduire votre charmant morceau, afin que nos lecteurs en jugent, et admirent la justesse, voire même la justice avec laquelle vous répondez à nos avances ; ensuite nous déposerons humblement à ses pieds, sans colère, sans haîne et sans trouble, nos réflexions et nos réponses, évitant seulement de frapper si scrupuleusement que vous à côté de la question.—Dites que ce n'est pas de l'impartialité.

Voici donc le bienveillant, raisonnable et religieux article, tel qu'il est sorti de vos presses, le beau 8 septembre 1849 :

LES *MELANGES RELIGIUX.*

" Toujours et partout le même système de persécution et de baîllonnement a été mis en pratique par une partie du clergé pour étouffer jusque dans sa racine la liberté de la presse. Est-il donc étonnant que nous ayons sitôt été mis à l'index, et que les *Mélanges Religieux* de cette ville, nous aient déjà fait la charité de suspendre au dessus de la tête du *Moniteur Canadien* les foudres vengeresses du Vatican de la rue St. Denis ?

" La *Nation* de New-York ôse soutenir que le clergé Catholique Irlandais a été l'une des causes principales de l'avortement des derniers efforts faits par la malheureuse Irlande pour se soustraire au joug si lourd et si criant de l'Angleterre, et la " Nation " est aussitôt l'objet de la haine casuistique et inquisitoriale du savant et saint prélat qui a actuellement l'avantage inappréciable de remplir le siége épiscopal de la première ville commerciale des Etats-Unis.

" L'*Avenir*, lui, ôse penser que le peuple Italien, comme tout autre peuple, a le droit de se donner tels maîtres ou tel gouvernement qu'il désire, et l'*Avenir* devient aussitôt le sujet des pieuses fustigations, des poursuites acharnées des très-révérends messieurs Chiniquy, Pelissier, et Pinsonnault, du No. 19 du séminaire St. Sulpice de cette ville.

" Le *Moniteur Canadien* enfin, ôse donner champ libre à toutes les opinions dans ses colonnes, il a la hardiesse de dire sa pensée sur les dîmes et l'annexion, pouvait-il échapper aux colères ou à la griffe d'une gente monacale ?

" Rien de plus naturel, rien de plus conforme aux précédents établis par certains membres de l'église, que les emportements des rédacteurs des *Mélanges*. Pour nous donc, qui connaissons quelque peu l'histoire des excès où se sont laisses aller, de tous temps, des ecclésiastiques, prêtres ou évêques, chaque fois qu'ils se sont crus menacés dans leur influence ou dans leur pouvoir, depuis *surtout*, qu'abandonnant les préceptes de l'évangile ils se sont laissés aller aux vains désirs des biens de ce monde, nous ne sommes ni effrayes ni étonnés des insinuations, au moyen desquelles on cherche à nous perdre, comme on a déjà essayé inutilement d'en perdre bien d'autres. La presse libre et indépendante n'est-elle pas en effet comme Antée qui ne fait que se relever toujours plus fort de ses chutes et rechutes ? Persuadés de ceci, et convaincus que le bon sens du peuple ne pourra tôt ou tard manquer de lui faire comprendre qu'on ne veut que tuer tout ce qui fait mine de le défendre contre les abus des pouvoirs civiles ou ecclésiastiques, nous marcherons sans crainte vers notre but, nous occupant peu des contorsions ou des grimaces que l'on fera autour de nous, mais nous occupant uniquement d'invoquer sans cesse ce que nous considérerons être l'intérêt de la majorité de nos compatriotes."

Ainsi, lecteurs, article 1er " *toujours et partout*," même avant l'invention de l'imprimerie, même encore aujourd'hui chez l'empereur de Russie, chez les Chinois, les bédouins et les turcs, ces coquins de prêtres catholiques ont cherché à *étouffer jusque dans sa racine la liberté de la presse*. Hommes de réformes, avisez-vous d'attaquer dans vos écrits les dogmes religieux, les lois de l'Église, les droits qu'ont respectés les nations et les siècles ; signalez comme abus, comme danger pour la société l'ombre même de l'influence temporelle du prêtre, égarez les esprits, accréditez l'erreur ; poussez les peuples à la révolte, au pillage, au sacrilége, au massacre ; à propos de *démocratie et de liberté*, répandez la calomnie et le mensonge ; donnez à votre haine, à votre impiété, à votre ambition le masque séduisant et trompeur de la défense des intérêts sociaux..... et ces petits despotes d'Eglise, vous persécuteront, vous brûleront, vous perdront dans l'estime des gens de bien.—Voilà ce que feront les prêtres de tous les temps et de tous les lieux : O injustice !!!

Evêque de New-York, nous vous avions cru jusqu'ici aussi recommandable par votre compatissant libéralisme que par vos lumières et vos vertus, et voilà que vous fustigez irrespectueusement la *nation* "qui signale les sottises de cet absurde clergé par les soins du quel la malheureuse Irlande gémit encore sous le joug de l'Angleterre. Aussi, petit évêque, écoutez la leçon du grand et sage *Moniteur Canadien*, qui sévèrement vous gourmande pour votre *hyne casuistique et inquisitoriale* Vous et le clergé d'Irlande, qui avez témoigné tant de sympathie à l'illustre O'Connell, ce défenseur intrépide des libertés, vous n'êtes que des encroûtés, des absolutistes et des despotes..

Quoi d'étonnant après cela que des prêtres Canadiens ou Français, tels que MM. Chiniquy, Pélissier, Pinsonneault et les rédacteurs des *Mélanges* se soient aussi montrés rebelles et fermés à la voix et aux lumières de l'*Avenir* et du *Moniteur*. Ces *hottentots*, voyez-vous, ou ces *fils de hottentots*, c'est si barbares, si ignorants, si arriérés ; cette *gente monacale*, c'est si porté à la colère ; et que Boileau avait bien raison de dire : " tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ! "

Voilà *Monsieur le Moniteur*, tout ce que nous voulons répondre à votre premier article, c'est à dire à vos petites injures, à de fausses et vagues déclamations se condamnant déjà suffisamment d'elles-mêmes.

Passons au second, où vous avez l'air plus calme, bien que ni moins malveillant, ni plus opportun dans vos refutations.

" Les *Mélanges*, dites-vous, semblent aussi décidés à " vous faire connaitre."—Oui, Monsieur, et ils le sont pour chaque fois que vous admettrez des invectives, des injustices et des calomnies contre la religion et le clergé, des paroles dangereuses pour l'ordre social—Tant pis si cela n'est pas de votre goût. Ce n'est guères du nôtre non plus, mais c'est de notre devoir.—Vous supposez déjà que la haine et la jalousie nous inspirent à votre égard —Mais pourquoi ! quand nous auriez-vous par hasard fourni le motif de l'une ou de l'autre ! Vos dernières diatribes mêmes ne nous disposent que davantage à dire de vous tout le bien possible, dès l'instant que vous aurez entrepris de travailler plus à votre gloire, à celle de votre pays, à l'intérêt véritable de vos concitoyens. Croyez-vous donc qu'il n'y a pas de milieu entre défendre des principes de progrès, de lumières, de saine démocratie, et profaner un journal par d'absurdes ou l'indignes écrits....

Nous vous faisons bon marché de vos épithètes prétendues ironiques de *révérends*, de *charitables*, de *saint* puis de *charitables* encore, sans préjudice à celle de *charité*...—Tout cela n'est que du patois philosophique, pillé dans le dictionnaire voltairien.—Oh ! que c'est rabattu et usé ! Grâce toute fois pour la belle *fraternité*, c'est au moins à la mode ; c'est plus neuf ; c'est le grand extrême de *liberté, égalité*, groupe aimable, semblable aux trois grâces, qui parait naguères depuis les édifices publics jusqu'aux derniers cabarets de Paris....

Nous passons également sur les doux noms de *déloyaux*, de *fourbes*, de *menteurs* que vous nous prodiguez, de peur sans doute, et à bon droit peut être, que nous nous permettions de vous les appliquer à vous-mêmes.

Dans les observations que vous nous faites, vous semblez parfois en effleurer d'assez justes, contre lesquelles nous aurions peu à dire, si tout cela n'était gâté par un mélange hétérogène. Vous êtes injuste, ou au moins très exagéré, quand vous dites que nos écrits, pour ce qui vous concerne, renferment plus de haine que de raisonnement ; parceque d'abord, nous avons peu parlé de vous jusqu'ici, qu'ensuite nous croyons dans ce peu avoir amplement motivé, développé, prouvé nos assertions, et que, dans tous les cas, un argument *ad hominem* vient aussitôt vous crier que dans vos présens articles du 8 septembre, vous ne refutez pas une seule de nos avances ; vous frappez en l'air, ou sur n'importe quoi. —Avant de continuer, nous allons citer la fin de votre second article, où vous seriez plus vrai et plus sensé, si vous étiez moins général. La voici.

"Les *Mélanges* prétendent que nos *cris* sont discordants et pourquoi ? parce que la tribune que nous avons dressée est ouverte à tout le monde. Oui, MM. des *Mélanges*, notre tribune est ouverte à tous, à nos amis comme à nos adversaires ; nous ne craignons aucunement d'admettre dans nos colonnes les écrits, de ceux qui ne pensent pas comme nous ; nous les publions, et nous sommes contents de les discuter, car comme vous devez le savoir, MM. du choc des idées jaillit la lumière. Ah ! vous n'aimez pas cette conduite-là, vous ! et pour cause. Vous aimez mieux être seuls devant vos juges, vos lecteurs ; et vous avez raison, car, n'étant pas contrédits, ils doivent certainement vous donner gain de cause.

"Nous vous le demandons, lecteurs, où en serait la civilisation si on avait suivi la conduite que suit en ce moment les " *Mélanges*" et *ses alliés* ? Où en serait la civilisation, si la presse n'avait fait que baillonner l'opinion publique afin de permettre aux rédacteurs de journaux ou à leurs maîtres, d'imposer leurs opinions aux peuples ! Votre conduite, MM. des *Mélanges*, si elle avait toujours été suivie, eût, fait que l'on serait encore au bon vieux temps où la Sainte Inquisition et ses auto-da-fés, et d'autres choses de même pâte *encore excitaient l'admiration du monde*.

" Admettre en principe, ainsi que vous le voulez, que la presse ne doit donner impression qu'aux opinions qui se trouvent en concordance avec celles des rédacteurs de journaux, c'est imposer au monde leur manière de penser, c'est tuer toute discussion, c'est substituer jusqu'en politique la doctrine de la foi à tout prix, et de l'obéissance aveugle au libre examen et à la liberté de penser. Avec une doctrine comme la vôtre, supposez une seule presse en Canada, avec un éditeur aussi éclairé que celui que vous avez tout récemment fait passer par le chassis, et dites-nous quel espoir il resterait au Canada de se voir tôt ou tard sortir de l'etat de stagnation où nous sommes, pour rentrer dans une voie plus prospère ? Evidemment nous ne pourrions manquer, en fait d'idées et de principes, de retourner aux plus mauvais jours des temps les plus tristes ou les plus ignorants."

Nous savons bien Monsieur *le Moniteur*, que votre tribune est ouverte à tout individu, et alors on ne s'étonne pas d'y entendre toutes sortes de cris. Mais avec cela c'est fort incommode de ne pas voir la face, ni savoir le nom de ces individus que vous y recevez ; c'est nous exposer tous à d'étranges méprises.—Raillerie à part, et en deux mots, voici sur ce point quelle est notre pensée :—se cacher ainsi sous le voile de l'anonyme, c'est déjà compter bien peu sur soi et d'avance se juger répréhensible, ou bien c'est imiter le lache agresseur, comme on l'a dit, qui poignarde dans l'ombre. C'est donc déloyal, c'est hideux, c'est lâche ! " Du choc des idés jaillit la lumière."—Oui, mais comment voulez-vous que ce "jaillissement du choc" se fasse pour des lecteurs qui ne peuvent pas comparer les opposés ? Aujourd'hui vous attaquez le Pape, demain les évêques, les prêtres, puis la religion, puis vous parlez pour l'annexion, puis contre ceux que vous pensez opposés à l'annexion : quel jaillissement d'idées voulez-vous qu'il sorte de là ? Si non que chaque lecteur, plus ou moins intelligent, plus ou moins apte ou disposé à faire le choc, n'ayant pas d'ailleurs connaissance des résultats du choc fait par d'autres, adopte vos idées contre lesquelles pourtant se choqueront la vérité, la justice, l'opinion des gens raisonnables, bien pensant, et les intérêts réels de la société.

Ce n'est pas en vain que l'on accuse, que l'on calomnie, que l'on favorise les passions, il en reste toujours des traces, quelque forte d'ailleurs que soit l'antidote que l'on y oppose.

" Nos lecteurs, dites-vous, n'étant pas contredits, doivent certainement nous donner gain de cause." Ils sont vraiment bien complaisants nos lecteurs de ne nous pas contester une cause que nous leur apportons après dix huit siècles au moins d'épreuves et de triomphes.—Notre cause, c'est celle du catholicisme, de la morale, de l'ordre, de l'imprescriptible droit.

Vous admettez dans votre journal *la liberté de la presse* : nous vous l'accordons aussi ; mais c'est l'abus de cette liberté que nous ne vous accordons pas, et c'est cet abus que nous signalons à la juste méfiance des lecteurs.—Voyez la France, elle veut aussi la liberté, et elle a raison ; elle veut la liberté de la presse ; mais cette liberté elle ne se la donne que jusqu'à certaines limites, après lesquelles commence l'abus, parcequ'elle sait bien, parce qu'elle a vu, parce qu'elle a éprouvé que dans l'abus de cette liberté gissent le désordre, l'immoralité, la ruine de la société toute entière.

Le ci-devant Editeur des *Mélanges*, selon vous, *passé par le chassis*, a déjà été justifié de vos malveillantes attaques par les deux notes que nous avons publiées à son sujet ; nous n'y revenons pas aujourd'hui.

Le *Journal de Québec* du 6 courant s'exprima it ainsi :

" L'*Avenir* paraît en vouloir à la *Minerve* d'avoir reproduit notre article intitulé : " LA RELIGION, M. CHINIQUY ET L'AVENIR "; il insinue que la *Minerve* aurait fait cette reproduction pour les *Mélanges Religieux* qui n'oseraient pas la faire. Nous ne voulons pas faire l'injure aux *Mélanges* de croire qu'ils ont peur de l'*Avenir*, et que, par crainte de lui, ils ne reproduiraient pas un écrit auquel il n'est pas capable de répondre."

En recevant le numéro des *Mélanges Religieux* du 4 Septembre, le *Journal* a dû se rassurer sur notre compte et cesser de prendre pour de la lâcheté notre attitude pacifique à notre entrée dans la carrière du journalisme. Et les discussions dans lesquelles nous sommes engagés contre des journaux qui paraissent s'entendre pour représenter le Clergé Canadien sous les couleurs les plus odieuses, ont dû achever de le délivrer d'une pénible inquiétude. Au nom de la Religion, nous nous plaisons à reconnaître les services que le *Journal* rend à la bonne cause, et nous ne saurions être indifférents à l'offre qu'il nous fait d'être notre auxiliaire. Il a élevé la voix dans une circonstance importante : il le pouvait, puisqu'il trouvait à l'Archevêché les *seuls* documents à l'aide desquels les assertions de " Trépassé" pouvaient être réfutées. Son travail est des plus appréciables et nous l'en félicitons bien cordialement. Mais, en même temps, nous nous féliciterons aussi nous-mêmes de nous être attiré le reproche d'être *trop pacifiques*. Quand nous aurons à adresser quelques paroles désagréables à nos adversaires, le public en jugera que nous devons avoir de bien pressants motifs de le faire— Enfin, nous avons aussi sujet de croire que nos faibles travaux en faveur de la réligion ne sont pas demeurés sans appréciation : nos listes de souscripteurs se remplissent rapidement.

Le *Journal* parle aussi d'une *armistice* que nous aurions demandée à l'*Avenir* et que celui ci n'aurait acceptée que par grâce. Nous sommes persuadés que l'*Avenir* nous rendra justice, en expliquant ce qu'il entend par ce mot d'armistice. Nous n'avons pas honte de nos sentiments : nous aimerions mieux n'avoir à combattre que les ennemis de l'Eglise, que d'être en lutte contre